

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***25380210***Déposé
19-12-2025

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/12/2025 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0793956579

Nom(en entier) : **COJAAC**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Rue des Aubépines 1
: 4577 Modave**Objet de l'acte :** DEMISSIONS, NOMINATIONS, OBJET

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire dressé par le notaire Frédéric MATHIEU à Erezée, le 10 décembre 2025, en cours d'enregistrement, les décisions suivantes ont été prises :

Première résolution - modification de l'objet

Afin de satisfaire aux dispositions du Code des Sociétés et des Associations, une justification détaillée de la modification de l'objet proposée est exposée par l'administrateur dans un rapport daté du vingt avril deux mille vingt-cinq auquel est joint un état résumant la situation active et passive de la société ne remontant pas à plus de trois mois.

L'assemblée décide de supprimer l'objet actuel de la société et de le remplacer par le suivant :

"La société a pour objet :

- La prestation, à toutes personnes physiques ou morales, entreprises publiques ou privées, de tous services de consultance et de conseil en matière de gestion générale, administrative, financière et logistique de sociétés, de promotion des ventes, de marketing et d'organisation de marchés ; ces prestations pourront être effectuées dans tout domaine d'activité et sur tout marché, compte tenu des dispositions légales ou réglementaires qui en réglementent l'accès à la profession ;
- Le transport de petit colis
- La consultance
- L'achat, la vente et la location de véhicules moteurs (voitures, motos et quads).
- L'organisation d'événements, en ce compris l'acquisition et la revente des fournitures lors des événements ;
- Le management et la gestion : de la logistique ; du fleet ; des achats ; des magasins ; de l'IT ; des équipes, des budgets, objectifs opérationnels ; d'un espace Wellness; d'immeubles et des transports ;
- Le management au sens large, savoir : le conseil en stratégie d'entreprises ; la gestion de projets ; l'accompagnement au changement organisationnel ; et la formation et développement des compétences ;
- La logistique au sens large, savoir : l'optimisation des chaînes d'approvisionnement ; la gestion des stocks et des entrepôts ; les services de transport et de distribution ; et l'analyse et conseil en logistique durable ;
- La gestion journalière d'entreprises, l'analyse de marchés ; les modes d'organisation et de gestion des ressources humaines ainsi que le développement, l'harmonisation et la gestion de toutes les procédures, principes et politiques et le suivi des accords et recommandations globales et leur interprétation au profit du Groupe ou des Groupes dont la société à laquelle les services sont rendus, fait partie ;
- La gestion et l'exploitation, sous la plus large acception du terme, de son patrimoine mobilier ou immobilier. Dans ce cadre, la société peut faire toutes transactions immobilières, notamment: acquérir, aliéner, construire, gérer, exploiter, valoriser, lotir, louer et donner en bail des biens immeubles; conseiller et agir comme coordinateur lors de la réalisation de constructions et comme agent immobilier ;

Elle pourra prendre des participations dans toutes sociétés et dans toutes entreprises sous forme de

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

participation, apport, souscription, absorption, fusion et autres et elle peut gérer, comme pour elle-même, le patrimoine des tiers dans le sens le plus large ;

La société peut pourvoir à l'administration (mandat de gérant/administrateur), à la supervision et au contrôle de toutes sociétés liées ou pas via l'exercice de tous mandats généralement quelconques comme des fonctions de gérants, administrateurs, liquidateurs, membres des comités de direction ou autres comités, prêter des conseils, gérer et prester d'autres services spécifiques, financiers et administratifs suivant les activités de la société ;

Ces services pourraient être fournis conformément aux nominations contractuelles ou statutaires et en qualité de conseiller externe, de mandataire ou comme organe du client dans toutes les sociétés apparentées ou sociétés dans lesquelles la société possède des participations ;

Elle pourra contracter ou consentir tous emprunts hypothécaires ou non, donner ou prendre en gage ou en caution, consentir des garanties (hypothécaires), même pour des tiers, (exception faite pour les opérations, réservées par la loi ou la réglementation aux banques ou aux institutions de crédit) ;

La société pourra d'une façon générale, en Belgique comme à l'étranger, accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter entièrement ou partiellement la réalisation.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes sociétés, entreprises, ayant un objet similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Elle dispose, d'une manière générale, d'une pleine capacité juridique pour accomplir tous les actes et opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui seraient de nature à faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation de cet objet.

Elle peut s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations ou entreprises dont l'objet est identique, analogue ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de son entreprise ou de constituer pour elle une source de débouchés.

La société pourra exercer les fonctions d'administrateur, ou de liquidateur dans d'autres sociétés.

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions."

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de remplacer l'article 3 des statuts par le texte suivant :

« La société a pour objet :

- La prestation, à toutes personnes physiques ou morales, entreprises publiques ou privées, de tous services de consultance et de conseil en matière de gestion générale, administrative, financière et logistique de sociétés, de promotion des ventes, de marketing et d'organisation de marchés ; ces prestations pourront être effectuées dans tout domaine d'activité et sur tout marché, compte tenu des dispositions légales ou réglementaires qui en réglementent l'accès à la profession ;
- Le transport de petit colis
- La consultance
- L'achat, la vente et la location de véhicules moteurs (voitures, motos et quads).
- L'organisation d'événements, en ce compris l'acquisition et la revente des fournitures lors des événements ;
- Le management et la gestion : de la logistique ; du fleet ; des achats ; des magasins ; de l'IT ; des équipes, des budgets, objectifs opérationnels ; d'un espace Wellness; d'immeubles et des transports ;
- Le management au sens large, savoir : le conseil en stratégie d'entreprises ; la gestion de projets ; l'accompagnement au changement organisationnel ; et la formation et développement des compétences ;
- La logistique au sens large, savoir : l'optimisation des chaînes d'approvisionnement ; la gestion des stocks et des entrepôts ; les services de transport et de distribution ; et l'analyse et conseil en logistique durable ;
- La gestion journalière d'entreprises, l'analyse de marchés ; les modes d'organisation et de gestion des ressources humaines ainsi que le développement, l'harmonisation et la gestion de toutes les procédures, principes et politiques et le suivi des accords et recommandations globales et leur interprétation au profit du Groupe ou des Groupes dont la société à laquelle les services sont rendus, fait partie ;
- La gestion et l'exploitation, sous la plus large acception du terme, de son patrimoine mobilier ou immobilier. Dans ce cadre, la société peut faire toutes transactions immobilières, notamment: acquérir, aliéner, construire, gérer, exploiter, valoriser, lotir, louer et donner en bail des biens immeubles; conseiller et agir comme coordinateur lors de la réalisation de constructions et comme

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

agent immobilier ;

Elle pourra prendre des participations dans toutes sociétés et dans toutes entreprises sous forme de participation, apport, souscription, absorption, fusion et autres et elle peut gérer, comme pour elle-même, le patrimoine des tiers dans le sens le plus large ;

La société peut pourvoir à l'administration (mandat de gérant/administrateur), à la supervision et au contrôle de toutes sociétés liées ou pas via l'exercice de tous mandats généralement quelconques comme des fonctions de gérants, administrateurs, liquidateurs, membres des comités de direction ou autres comités, prêter des conseils, gérer et prester d'autres services spécifiques, financiers et administratifs suivant les activités de la société ;

Ces services pourraient être fournis conformément aux nominations contractuelles ou statutaires et en qualité de conseiller externe, de mandataire ou comme organe du client dans toutes les sociétés apparentées ou sociétés dans lesquelles la société possède des participations ;

Elle pourra contracter ou consentir tous emprunts hypothécaires ou non, donner ou prendre en gage ou en caution, consentir des garanties (hypothécaires), même pour des tiers, (exception faite pour les opérations, réservées par la loi ou la réglementation aux banques ou aux institutions de crédit) ;

La société pourra d'une façon générale, en Belgique comme à l'étranger, accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter entièrement ou partiellement la réalisation.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes sociétés, entreprises, ayant un objet similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Elle dispose, d'une manière générale, d'une pleine capacité juridique pour accomplir tous les actes et opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui seraient de nature à faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation de cet objet.

Elle peut s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations ou entreprises dont l'objet est identique, analogue ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de son entreprise ou de constituer pour elle une source de débouchés.

La société pourra exercer les fonctions d'administrateur, ou de liquidateur dans d'autres sociétés.

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions."

Troisième résolution – démission

Est acceptée la démission de Monsieur BOITARD Jacques Wilfriddomicilié à 55220 Lemmes (France), Grande-rue, 3 et Madame BOITARD Coralie Désirée, domiciliée à 54960 Mercy Le Bas (France), route Nationale, 57.

Quatrième résolution - coordination des statuts

L'assemblée générale décide de modifier les statuts conformément à ce qui est dit ci-avant.

L'assemblée donne tous pouvoirs à l'administrateur pour faire le nécessaire pour la coordination des statuts.

Toutes ces résolutions sont prises à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée a été levée.

Notaire Frédéric MATHIEU